

Licence de Sciences du Langage

Réunion de rentrée 2023-2024

Karën Fort karen.fort@sorbonne-universite.fr

Philippe Monneret philippe.monneret@sorbonne-universite.fr

Cette présentation est partielle, vous DEVEZ lire la brochure !



https://moodle-lettres.sorbonne-universite.fr/moodle-2023/pluginfile.php/15032/mod_folder/content/0/LICENCE/Brochure%20Licence%20Sciences%20du%20langage%202023-2024.pdf

La licence Sciences du langage

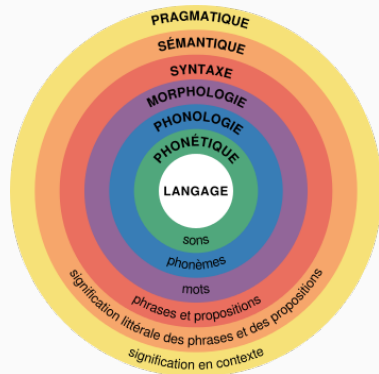
Domaine : Arts, Lettres, langues

Mention : Lettres

Pilotage : UFR de Langue Française (en Sorbonne)
UFR de Sociologie et Informatique (Serpente)

Responsables :

- Linguistique :
 - ▶ Philippe Monneret
 - ▶ Marco Fasciolo
- Informatique :
 - ▶ Karën Fort
 - ▶ Gaël Lejeune

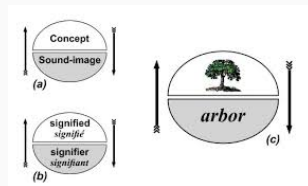


- Licence 1 :
 - ▶ Grammaire et Histoire de la Langue (2h+2h)
 - ▶ Grammaire et Linguistique (2h+2h)
- Licence 2 :
 - ▶ Stylistique et Grammaire (2h+2h)
 - ▶ Histoire du français, Ancien Français (2h+3h)
- Licence 3 :
 - ▶ Histoire de la Langue, Rhétorique, Signification et théories Linguistiques (6h)
 - ▶ Français Classique, Analyse du Discours, Variété des Français (4h)



Twitter [MATHIEUAVANZI](#)

- Licence 1 :
 - ▶ Sémiotique, sociolinguistique et psycho-linguistique (2h+2h)
 - ▶ Phonétique, Phonologie (2h+2h)
- Licence 2 :
 - ▶ Morpho-syntaxe, Epistémologie (2h+2h)
 - ▶ Syntaxe Générale, Sémantique Appliquée (1h+3h)
- Licence 3 :
 - ▶ Linguistique Diachronique, Sémantique Générale (3h+1h)
 - ▶ Typologie, Sociolinguistique Avancée (4h)



konspektikaust.wordpress.com/

- Licence 1 :
 - ▶ Epistémologie de l'Informatique (2h+2h)
 - ▶ Humanités Numériques (2h+2h)
- Licence 2 :
 - ▶ Recherche d'Information et Programmation Web (2h+2h)
 - ▶ Ingénierie de la Langue (2h+2h)
- Licence 3 :
 - ▶ Connaissances et Ontologies (2h+2h)
 - ▶ Bases de Données (2h+2h)



www.stoodnt.com

Découverte puis approfondissement en programmation

- Licence 1 :
 - ▶ Introduction à la Programmation I (2h)
 - ▶ Introduction à la Programmation II (2h)
- Licence 2 :
 - ▶ Algorithmique et Structure de Données (2h+2h)
 - ▶ Analyseurs pour la Recherche d'Information (2h+2h)
- Licence 3 :
 - ▶ Modèles Phonétiques et Morphologiques (2h+2h)
 - ▶ Modèles Sémantiques (2h+2h)



[quora.com](https://www.quora.com)

Option en rapport avec les débouchés enseignement et recherche

- Licence 1 :
 - ▶ Introduction à la psychologie cognitive
 - ▶ Philosophie (logique)
- Licence 2 :
 - ▶ Introduction à la psychologie développementale
 - ▶ Sociologie
- Licence 3 :
 - ▶ Philosophie et histoire des sciences
 - ▶ Enseigner la grammaire



[quora.com](https://www.quora.com)

Option en rapport avec les débouchés enseignement et recherche

1. Littérature

- ▶ Choix de cours de Littérature proposés par l'UFR de Littératures en L1, L2, L3
- ▶ Débouché majeur : CAPES Lettres Modernes

2. Langues anciennes

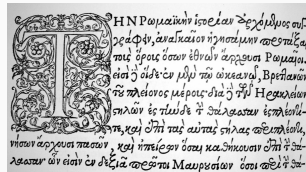
- ▶ Choix de cours de langues anciennes proposés par les UFR de grec et de Latin en L1, L2, L3
- ▶ Débouché majeur : CAPES Lettres Classiques

3. En L3 : Français Langue étrangère

- ▶ Débouché majeur : Master LFA



<https://lstu.fr/GxDy3WMd>



<https://lewebpedagogique.com/lescpgelitterairesdecezanne/kh/les-langues-anciennes/>

Les modalités de contrôle des connaissances

Contrôle Continu Intégral (CCI) / Contrôle Mixte (CM)

Ce qui suit est issu directement de la [brochure de la licence](#)

- deux notes au moins par enseignement pourvu d'un code propre
- pas d'épreuve lors des sessions d'examens de janvier et de mai
- pas de convocation, les informations données oralement en cours ou en TD par l'enseignant ou l'enseignante en tenant lieu
- pas de session de rattrapage

Attention : en cas de contrôle mixte

Fonctionnement qui dépend de l'UFR
du cours

- au moins une note de contrôle continu
- à laquelle s'ajoute le contrôle terminal lors des sessions d'examen de janvier et de mai
- Ce contrôle terminal donne lieu à une convocation sur l'ENT
- La note du contrôle continu compte pour 50 % de la note finale sous deux conditions obligatoires :
 1. elle doit être supérieure à la note de contrôle terminal,
 2. elle doit être supérieure ou égal à 10,si la note ne remplit pas l'une de ces deux conditions, c'est la note du contrôle terminal qui est conservée
- Si les résultats sont inférieurs à 10/20, l'étudiante ou l'étudiant peut se présenter à la session de rattrapage, sauf s'il valide par compensation l'UE ou le semestre.

Si contrôle mixte à l'UFR de sociologie et informatique pour les sciences humaines

- comprend obligatoirement une note de contrôle continu et une note d'examen terminal
- les pondérations de chacune seront données par l'enseignant au début des cours (50 % / 50 % si non spécifié autrement).

- Seuls les enseignements évalués en Contrôle Mixte donnent lieu à une possibilité de rattrapage, sauf si l'UE ou le semestre a été compensé
- ne comprend que des épreuves orales
- La note acquise lors de la session de rattrapage se substitue à la note obtenue à la session de janvier ou de mai, même si elle lui est inférieure. Le contrôle continu n'est pas compté.

- L'étudiant ou l'étudiante doit être présent(e) à tous les cours (CM et TD) et à toutes les épreuves organisées
- À partir de trois absences injustifiées, la note de 0 est automatiquement attribuée à l'étudiant ou l'étudiante
- Si les absences sont justifiées, l'étudiant ou l'étudiante peut demander à passer la dernière épreuve du CCI ou l'examen terminal dans le cas d'un Contrôle Mixte
- Les certificats médicaux justifiant d'une absence à un devoir doivent impérativement être transmis à l'enseignant responsable et au secrétariat dans un délai d'une semaine
- L'absence à une épreuve durant la session d'examen est sanctionnée par un zéro

- situation particulière (handicap, emploi, etc)
- à adresser au directeur ou à la directrice de l'UFR dont dépendent les enseignements
- dans un délai d'un mois après le début du semestre

À propos du plagiat

Que savez-vous du plagiat ?

« emprunt d'idée ou de texte à d'autres auteurs sans que la citation soit explicite » (A. Nazarenko, LIPN / Paris 13)

Ce que vous devez faire :

- citer toutes vos sources
- mettre des guillemets lors d'emprunts mot à mot
- synthétiser la pensée de l'auteur (si la citation est longue)

- le plagiat – la copie du travail d'autrui sans citation des sources – est interdit et passible de sanctions.
- ceci s'applique tant aux textes écrits qu'aux programmes ou aux présentations.
- le plagiat à l'examen entraîne la note de 0 et/ou la saisine du conseil de discipline (avec des sanctions potentiellement encore plus graves)

- le plagiat – la copie du travail d'autrui sans citation des sources – est interdit et passible de sanctions.
- ceci s'applique tant aux textes écrits qu'aux programmes ou aux présentations.
- le plagiat à l'examen entraîne la note de 0 et/ou la saisine du conseil de discipline (avec des sanctions potentiellement encore plus graves)

Pire

le plagiat est un **délit**

« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est un délit. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. »

Article L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle.

Pour vous aider...

Contacts :

- UFR de Langue française : helene.biu@sorbonne-universite.fr
- UFR de Sociologie et d'informatique pour les Sciences humaines :
gael.lejeune@sorbonne-universite.fr

Voir : <https://www.sorbonne-universite.fr/vie-des-campus/vie-etudiante/bourses-aides-et-dispositifs>

Et : <https://ent.sorbonne-universite.fr/lettres-etudiants/fr/vie-etudiante/actualites.html>

Contactez le pôle social et bourses de votre faculté


En Lettres

Direction de la vie étudiante – service des bourses
Espace Champollion
Accueil sur rendez-vous.

18 rue de la Sorbonne
75005 Paris

 **01 40 46 25 74 ou 87**

 **Contactez par courriel**

 **Voir le service à la faculté des Lettres**

Focus sur le pack numérique étudiant

*Les boursières et boursiers échelon 6 et 7, ainsi que les étudiantes et étudiants en situation sociale similaire, peuvent demander un bon d'achat de 350 € leur permettant d'acquérir **gratuitement** un modèle de base ou, moyennant 199 € ou 449 €, un modèle supérieur ou premium*

Et pour **TOUS** et **TOUTES** :

Pour toutes les étudiantes et tous les étudiants :

Une boutique dédiée avec le choix entre trois modèles d'ordinateurs portables aux tarifs préférentiels :

- *L'indispensable* : modèle standard d'une valeur de 350 €
- *Le Polyvalent* : modèle premium d'une valeur de 549 €
- *Le Premium* : modèle performant d'une valeur de 799 €
- *Le Premium+* : modèle performant et tactile d'une valeur de 799 €

Voir :

<https://www.sorbonne-universite.fr/vie-des-campus/vie-etudiante/sante>

Le SEE


Campus des Cordeliers (escalier G, 3e étage)
du lundi au vendredi, de 9h à 19h,

Prise de RDV par téléphone de 9h30 à 12h30 et de 14h à
18h30

Accueil psychologue sans RDV du lundi au vendredi de
15h à 16h.

15, rue de l'École de Médecine
75005
Paris

 **01 44 27 89 00**

 **Contacteur par courriel**

 **Le site du SEE**

Voir : <https://ent.sorbonne-universite.fr/lettres-etudiants/fr/vie-etudiante/mission-egalite-lutte-contre-les-discriminations.html>

Si vous pensez être victime ou témoin de discrimination, en tant qu'étudiante et étudiant ou personnel de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université, contacter : lettres-mission-egalite@sorbonne-universite.fr

La mission égalité-lutte contre les discriminations dispose également d'un bureau en Sorbonne : escalier G, quatrième étage, bureau K605.

Vous pouvez également vous adresser directement à la cellule externalisée d'écoute et de prise en charge des victimes et témoins de violences sexistes et sexuelles de Sorbonne Université en prenant rendez-vous :

Tél : 01 39 10 85 35 du lundi au vendredi - de 9h à 17h30

Mail : accueil.universite.isg@gmail.com

L'écoute et la prise en charge sont confidentielles et gratuites.

Vos questions ?

